

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
*Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n°19-2021*

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	24/02/2021
Présents	20
Absents	3
Procuration	1
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt-quatre février deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **premier mars deux mille vingt et un, à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Absents : GARRIGUE Véronique, FOURCAUD Eric, PEISER Jean-Luc.

Procuration : GARRIGUE Véronique à CAUX Xavier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Catherine MARROT est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Convention pour une mission d'archivage avec le Centre de Gestion de l'Ariège

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'intervention du service Archives du centre de gestion de l'Ariège auprès la commune de Mirepoix. En effet, le Centre de Gestion de l'Ariège propose un service d'aide à l'archivage, ouvert aux collectivités locales qui peuvent le solliciter selon les besoins.

Cette mission sera assurée par un professionnel qualifié pour une durée d'intervention estimée à 5 jours. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention tel qu'annexé ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX


REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20210301-19D2021-DE